

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 09 DÉCEMBRE 2025 À 19h00, À LA SALLE ALFRED VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL

ÉTAIENT PRÉSENT.ES :

Monsieur Richard Beaudry	Maire
Madame Stéphanie Landry	Conseillère
Madame Marina Landry	Conseillère
Madame Renée Lapierre	Conseillère
Monsieur Magella Landry	Conseiller
Madame Cindy Carboneau	Conseillère
Madame Josette Delphin	Conseillère

ÉTAIENT PRÉSENT.ES EN VISIOCONFÉRENCE :

Madame Marina Landry	Conseillère
----------------------	-------------

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENT.ES :

Benoit Léger	Directeur général
Annick Latreille	Adjointe à la direction

1. CONSTAT DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constat du quorum, la séance est ouverte à 19h00.

2. MOMENT DE RÉFLEXION

Le moment de réflexion est fait par le maire, Richard Beaudry. Celui-ci agira à titre de président de la séance.

3. RÉSOLUTION N° 2025-188

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 09 DÉCEMBRE 2025 : ADOPTION

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyée par le conseiller Magella Landry, et résolu à l'unanimité;

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en tenant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

4. RÉSOLUTION N° 2025-189

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2025: ADOPTION

Il est proposé par le conseiller Magella Landry, appuyé par la conseillère Renée Lapierre, et résolu à l'unanimité;

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2025 tel que rédigé.

5. RÉSOLUTION N° 2025-190
CALENDRIER 2026 DES SÉANCES MUNICIPALES DE
NATASHQUAN: ADOPTION

ATTENDU que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Josette Delphin, appuyée par la conseillère Cindy Carboneau, et résolu à l'unanimité;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2026. Les séances se tiendront, sauf avis contraire, à la salle Alfred-Vigneault de l'édifice municipal et débuteront à 19h00.

13 janvier 2026	27 janvier 2026	03 février 2026
03 mars 2026	07 avril 2026	05 mai 2026
02 juin 2026	07 juillet 2026	04 août 2026
01 septembre 2026	06 octobre 2026	03 novembre 2026
01 décembre 2026		

QU'UN avis public relatif au présent calendrier soit publié, conformément à la loi qui régit la Municipalité.

6. RÉSOLUTION N° 2025-191
DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES 2025 / ÉLU.ES :
DÉPÔT

ATTENDU l'article 360.2 de la Loi sur les référendums dans les municipalités (modifié par la loi 104), qui prévoit que chaque membre du conseil doit remplir une déclaration d'intérêts pécuniaires au plus tard à la dernière séance du conseil de l'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyée par la conseillère Renée Lapierre, et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil municipal accepte en dépôt la déclaration d'intérêts pécuniaires des élus.es pour 2025.

7. RÉSOLUTION N° 2025-192
PERSONNEL MUNICIPAL ET AÉROPORTUAIRE /
INDEXATION SALARIALE / EXERCICE FINANCIER 2026:
AUTORISATION

ATTENDU l'indexation salariale annuelle prévue aux contrats du personnel municipal et aéroportuaire;

ATTENDU que l'indice des prix à la consommation pour l'année 2025 au Québec se situe autour de 2%;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Carboneau, appuyé par le conseiller Magella Landry, et résolu à l'unanimité;

DE décréter une hausse de 2 % de la rémunération octroyée au personnel municipal et aéroportuaire en poste au 28 décembre 2025, à compter de la période de paye débutant le 28 décembre 2025.

8. RÉSOLUTION NO 2025-193

PROJET DE RÈGLEMENT NO R-2025-004 « RÈGLEMENT POUR APPORTER UNE MODIFICATION AU RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLU(-E)S MUNICIPAUX DE NATASHQUAN NO R-2022-004 » : AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Avis est donné par le conseiller Magella Landry que la Municipalité de Natashquan prendra en considération pour adoption dans une séance ultérieure, le règlement n° R-2025-004 pour une modification au règlement relatif au traitement des élu(-e)s municipaux de Natashquan n° R-2022-004 »

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyée par la conseillère Josette Delphin, et résolu à l'unanimité;

QUE le projet de règlement n° R-2025-004 « règlement relatif au traitement des élu(-e)s municipaux de Natashquan » soit déposé et adopté tel que libellé.

10. RÉSOLUTION NO 2025-194

PROJET DE RÈGLEMENT NO R-2025-005 « RÈGLEMENT POUR APPORTER UNE MODIFICATION AU RÈGLEMENT SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE NATASHQUAN n° R-2024-004 » : AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Avis est donné par la conseillère Stéphanie Landry que la Municipalité de Natashquan prendra en considération pour adoption dans une séance ultérieure, le règlement n° R-2025-005 pour apporter une modification au règlement sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Natashquan n° R-2024-004.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Carboneau, appuyée par la conseillère Renée Lapierre, et résolu à l'unanimité;

QUE le projet de règlement n° R-2025-005 « règlement pour apporter une modification au règlement sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Natashquan n° R-2024-004 » soit déposé et adopté tel que libellé.

12. RÉSOLUTION NO 2025-195**PROJET DE RÈGLEMENT NO R-2025-006 « RÈGLEMENT POUR APPORTER UNE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DÉLÉGUANT DES POUVOIRS D'AUTORISER DES DÉPENSES ET D'OCTROYER DES CONTRATS N° R-2024-002 » : AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis est donné par le conseiller Magella Landry que la Municipalité de Natashquan prendra en considération pour adoption dans une séance ultérieure, le règlement n° R-2025-006 « règlement pour apporter une modification au règlement délégant des pouvoirs d'autoriser des dépenses et d'octroyer des contrats n° R-2024-002 ».

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Josette Delphin, appuyée par la conseillère Stéphanie Landry, et résolu à l'unanimité;

QUE le projet de règlement n° R-2025-006 « règlement pour apporter une modification au règlement délégant des pouvoirs d'autoriser des dépenses et d'octroyer des contrats n° R-2024-002 » soit déposé et adopté tel que libellé.

14. RÉSOLUTION N° 2025-196**ADHÉSION À L'ENTENTE RELATIVE AU SERVICE DE PINCES DE DÉSINCARCÉRATION: AUTORISATION**

ATTENDU que la Municipalité souhaite participer à la mise en place d'un service de désincarcération lors de situations d'urgence;

ATTENDU que la Municipalité souhaite s'associer à d'autres municipalités par le biais d'une entente intermunicipale;

ATTENDU que les partenaires prévoient proposer à la communauté de Nutashkuan de s'associer à l'entente intermunicipale;

ATTENDU que le conseil municipal estime d'intérêt public que la Municipalité adhère à cette entente malgré sa durée de 5 ans, période considérée beaucoup trop longue pendant laquelle la Municipalité sera tributaire des décisions prises par la Municipalité de Havre-St-Pierre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Renée Lapierre, appuyée par le conseiller Magella Landry, et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil municipal autorise le maire, Richard Beaudry, et le directeur général, Benoit Léger, à signer pour et au nom de la Municipalité, l'entente intermunicipale à venir avec les Municipalités d'Aguanish, de Baie-Johan-Beetz, de Havre-Saint-Pierre, de Longue-Pointe-De-Mingan, de Rivière-Saint-Jean, de Rivière-Au-Tonnerre, de L'Île d'Anticosti, ainsi que la MRC de Minganie, laquelle exerce sa compétence comme municipalité locale pour son territoire non organisé selon les termes et conditions de l'entente telle que soumise.

15. RÉSOLUTION N° 2025-197

**DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU MAMH
(FRR4) POUR UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ D'UN SERVICE
DE SÉCURITÉ INCENDIE INTERMUNICIPAL AVEC LA
MUNICIPALITÉ D'AGUANISH: AUTORISATION**

ATTENDU que la Municipalité de Natashquan reconnaît avoir lu et pris connaissance du *Guide* concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale ;

ATTENDU que la Municipalité de Natashquan et la Municipalité d'Aguanish désirent présenter un projet d'étude de faisabilité en vue d'une éventuelle coopération intermunicipale pour la mise en place d'un service de sécurité incendie dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité ;

ATTENDU que la Municipalité de Natashquan et la Municipalité d'Aguanish projettent, une fois le projet réalisé, de mettre sur pied une régie intermunicipale afin d'assurer un pouvoir décisionnel équitable entre les deux parties.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Magella Landry, appuyé par la conseillère Cindy carboneau, et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité de Natashquan s'engage à participer au projet intitulé : Étude de faisabilité pour un service de sécurité incendie intermunicipal entre les Municipalités de Natashquan et d'Aguanish ;
- Le taux d'aide maximal de la subvention pour l'étude est de 20%. Par conséquent, le conseil accepte d'assumer 50% des coûts de l'étude qui ne seront pas couverts par la subvention du MAMH, soit un montant maximal de 4426,54 \$;
- Le conseil désigne la Municipalité de Natashquan comme organisme municipal porteur du projet et autorise celle-ci à procéder au dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale ;
- Le conseil désigne la Municipalité d'Aguanish comme organisme municipal de soutien ;
- Le conseil nomme Monsieur Benoit Léger, directeur général, pour signer tout document nécessaire, utile ou demandé par l'organisme municipal porteur du projet, aux fins de la présente demande de subvention.

16. RÉSOLUTION N° 2025-198

**DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU PLAN NORD
(FONDS D'INITIATIVES NORDIQUES) POUR UNE ÉTUDE DE
FAISABILITÉ D'UN SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE
INTERMUNICIPAL AVEC LA MUNICIPALITÉ D'AGUANISH:
AUTORISATION**

ATTENDU que la Municipalité de Natashquan et la Municipalité d'Aguanish désirent présenter un projet d'étude de faisabilité en vue d'une éventuelle coopération intermunicipale pour la mise en place d'un service de sécurité incendie dans le cadre du Fonds d'initiatives nordiques du Plan Nord ;

ATTENDU que la Municipalité de Natashquan et la Municipalité d'Aguanish projettent, une fois le projet réalisé, de mettre sur pied une régie intermunicipale afin d'assurer un pouvoir décisionnel équitable entre les deux parties.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyée par la conseillère Renée Lapierre, et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité de Natashquan s'engage à participer au projet intitulé : Étude de faisabilité pour un service de sécurité incendie intermunicipal entre les Municipalités de Natashquan et d'Aguanish ;
- Le taux d'aide maximal de la subvention pour l'étude est de 90%. Par conséquent, le conseil accepte d'assumer 50% des coûts de l'étude qui ne seront pas couverts, soit un montant de 553,32 \$;
- Le conseil désigne la Municipalité de Natashquan comme organisme municipal porteur du projet et autorise celle-ci à procéder au dépôt du projet dans le cadre du Fonds d'initiatives nordiques du Plan Nord ;
- Le conseil désigne la Municipalité d'Aguanish comme organisme municipal de soutien ;
- Le conseil nomme Monsieur Benoit Léger, directeur général, pour signer tout document nécessaire, utile ou demandé par l'organisme municipal porteur du projet, aux fins de la présente demande de subvention.

17. RÉSOLUTION N° 2025-199

**DÉSIGNATION D'UN MANDATAIRE À CAMPING QUÉBEC :
AUTORISATION**

ATTENDU que Camping Québec demande que la Municipalité nomme un mandataire pour représenter le camping municipal auprès de l'organisme;

ATTENDU que l'administration du camping municipal est placé sous l'autorité du directeur général de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Magella Landry, appuyé par la conseillère Josette Delphin, et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil municipal nomme Monsieur Benoit Léger, directeur général de la Municipalité, mandataire de la Municipalité pour le Camping municipal Chemin faisant, auprès de Camping Québec.

18. RÉSOLUTION N° 2025-200

ÉTUDE POUR L'ADAPTATION DE NATASHQUAN À L'ÉROSION ET À LA SUBMERSION CÔTIÈRES/ SIGNATURE DU CONTRAT AVEC LA FIRME SÉLECTIONNÉE: AUTORISATION

ATTENDU que les côtes du noyau villageois de Natashquan, situé entre l'embouchure de la petite rivière Natashquan et le site patrimonial Les Galets, sont menacées par les risques côtiers;

ATTENDU que ce site a été ciblé parmi les sites prioritaires par la Municipalité et la MRC dans le Plan d'action aux changements climatiques déposé par la MRC de la Minganie en 2022;

ATTENDU que le 31 août 2023, le Gouvernement du Québec a fait l'annonce d'un Bureau de projets en érosion et submersion côtières et que des sommes sont disponibles pour appuyer les municipalités dans leurs projets d'adaptation aux risques côtiers;

ATTENDU qu'un financement a été prévu pour permettra de réaliser une appréciation des risques afin d'anticiper les impacts climatiques d'ici la fin du siècle dans le noyau villageois de Natashquan et une analyse de solutions d'adaptation pour définir une solution d'aménagement du territoire sur un horizon d'un minimum de 50 ans, qui évitera les effets potentiels de l'inadaptation et augmentera la résilience (ex. : impact négatif sur le terrain adjacent et population);

ATTENDU qu'un appel d'offres a eu lieu et qu'une firme a été sélectionnée pour effectuer l'étude;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyée par la conseillère Cindy Carboneau, et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil autorise l'administration à accepter l'offre de services préparée par la firme Rivage expertise/Équipe Laurence au montant de 188 177 \$ et à poursuivre ses démarches pour que soit mené à bien le projet d'études en érosion et submersion côtières.

19. RÉSOLUTION N° 2025-201

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2025/ RÉTRIBUTION DU PERSONNEL ÉLECTORAL : ENTÉRINEMENT

ATTENDU que l'article 88 de la Loi sur les référendums dans les Municipalités, prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, établir un tarif différent de celui du ministre, pour la rémunération du personnel électoral;

ATTENDU que les circonstances particulières entourant le scrutin du 2 novembre 2025 ont considérablement réduit le temps pouvant être consacré au recrutement du personnel électoral et ont forcé le président d'élection à réagir rapidement;

ATTENDU que les taux horaires prévus par le ministre ne tiennent pas compte des réalités locales de pénurie de main d'œuvre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Carboneau appuyée par la conseillère Renée Lapierre, et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil municipal entérine la décision du président d'élection d'établir le taux horaire des scrutateurs, secrétaires et vérificateurs du bureau de vote à l'intérieur d'une fourchette de 20\$ à 22\$.

20. RÉSOLUTION N° 2025-202

PROLONGATION DU DÉLAI POUR LE DÉPLACEMENT DE LA BÂTISSE DE L'ENTREPRISE DE BAIES ET DE SÈVE : AUTORISATION

ATTENDU la demande effectuée par l'entreprise De Baies et de sève qu'un délai additionnel lui soit octroyé pour le déplacement de sa bâtisse actuellement située au 33 Chemin d'en-Haut, terrain dont la Municipalité a fait l'acquisition en mai 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Magella Landry, appuyé par la conseillère Stéphanie Landry, et résolu à l'unanimité;

D'accorder à l'entreprise jusqu'à la fin mai 2026 pour libérer le terrain municipal qu'elle occupe.

21. RÉSOLUTION N° 2025-203

PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC L'UNITÉ RÉGIONALE LOISIR ET SPORT CÔTE-NORD POUR LE PROJET D'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE D'ÉQUIPEMENT : AUTORISATION

ATTENDU que l'Unité régionale loisir et sport Côte-Nord (URLS CN) a obtenu une aide financière du ministère de l'Éducation du Québec afin de lui permettre de mettre en place une mesure de soutien aux centrales d'équipements récréatifs, sportifs et adaptés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Magella Landry, appuyé par la conseillère Stéphanie Landry, et résolu à l'unanimité que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Déposer une demande auprès de l'URLS CN afin de devenir un point de service de la centrale d'équipement ;
 - Nommer Madame Annick Latreille, adjointe à la direction, responsable de la signature du protocole d'entente pour le projet d'implantation d'une centrale d'équipement en partenariat avec l'Unité Régionale Loisir et Sport Côte-Nord.
-

22. RÉSOLUTION N° 2025-204
DEMANDE DE LOCATION DE BUREAU PAR LE COMITÉ DES SPECTACLES: AUTORISATION

ATTENDU que le Comité des spectacles a manifesté son intention de louer un espace de bureau pour ses opérations;

ATTENDU que la Municipalité ne peut pour l'instant offrir qu'une solution temporaire, soit l'ancien bureau du Festival Innucadie situé au presbytère, en attendant que les travaux de restauration ne débutent;

ATTENDU que l'eau courante et les sanitaires ne seront pas disponibles au presbytère durant la période hivernale;

ATTENDU que dans un souci d'équité, la Municipalité doit harmoniser ses conditions et frais de locations avec d'autres organismes sans but lucratif avec qui elle fait affaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Josette Delphin, appuyée par la conseillère Stéphanie Landry, et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil municipal autorise la direction générale de la Municipalité à prendre entente avec le Comité des spectacles pour une location temporaire du bureau situé au presbytère, entente qui inclura un loyer modique, tenant compte des moyens du Comité des spectacles et de l'absence de services d'eau en hiver.

23. SUIVI DU PLAN D'ACTION POUR RÉCUPÉRER LES OBJETS INSTALLÉS AU BORD DU CAP AVANT LE PRINTEMPS : INFO

Les membres du comité Tourisme et patrimoine nous font part des démarches entreprises ou qu'ils comptent entreprendre afin de répertorier, emballer et entreposer les objets en montre au Bord du Cap et appartenant à la Municipalité.

Une liste de ces objets est détenue par monsieur Bernard Landry.

24. RÉSOLUTION N° 2025-205**ACHAT D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS POUR LA PATINOIRE MUNICIPALE : AUTORISATION**

ATTENDU qu'une aide financière de Loisir et sport Côte-Nord a été accordée à la Municipalité de Natashquan pour l'achat d'équipements sportifs voués aux activités de la patinoire municipale dans le but de bonifier l'offre de services à la communauté et d'encourager les saines habitudes de vie ;

ATTENDU que l'aide financière maximale de trois mille deux cent quarante-cinq dollars (3245,00 \$) permettra de couvrir 67% des coûts projetés.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Carboneau, appuyée par le conseiller Magella Landry, et résolu à l'unanimité;

D'autoriser l'administration à procéder à l'achat des équipements pour la réalisation du projet Amélioration de l'offre de services de la patinoire municipale (patins, bâtons d'hockey, casques protecteurs, etc.) et d'assumer la balance des dépenses prévues, soit un montant maximal de mille cinq cent soixante-trois dollars et quatre-vingts sous (1563,80 \$).

25. CITOYENS MEMBRES DU COMITÉ RÉSEAU ROUTIER (ÉCLAIRAGE DES RUES, PAVAGE, SIGNALISATION) : INFO

Les membres du comité réseau routier nous informe des démarches entreprises ou à venir pour trouver des citoyens désirant participer aux activités du comité.

26. PROJET PILOTE TRANSPORT COLLECTIF : INFO

Le maire proposer d'interpeller la MRC afin qu'elle participe à un projet pilote visant à louer le véhicule de Voyage Coste durant l'hiver pour offrir un service de navette dans l'Est de la Minganie et évaluer la faisabilité ainsi que la demande dans le cadre d'un projet pilote.

27. SUIVI DU DOSSIER DU 35 ALLÉE DES GARDIENS DE PHARE : INFO

Le comité urbanisme nous informe du statut dans ce dossier concernant des travaux effectués qui contreviennent au règlement d'urbanisme, et de l'opportunité de modifier le règlement.

28. RÉSOLUTION N° 2025-206**LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS (LERM) / NÉGOCIATIONS**

AVEC LE CONSEIL DE BANDE ET LES AUTRES PARTENAIRES : AUTORISATION

ATTENDU le caractère non démocratique, doublé d'un déni des revendications autonomistes des premières nations, que représente la loi autorisant les résidents de Nutashkuan de voter aux élections municipales de Natashquan;

ATTENDU le désir du conseil municipal de Natashquan de relancer les négociations avec le conseil de bande de Nutashkuan en vue de soumettre une demande commune visant à soustraire la communauté innue du territoire électoral de la Municipalité;

ATTENDU le souhait de préserver les bonnes relations existantes dans le respect du sentiment d'appartenance de chaque communauté;

ATTENDU que la présente résolution annule et remplace la précédente résolution N° 2024-145.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Carbonneau, appuyée par la conseillère Renée Lapierre, et résolu à l'unanimité;

D'autoriser le comité chargé des relations avec Nutashkuan, comité composé du maire Richard Beaudry, de la mairesse suppléante Stéphanie Landry et du directeur général Benoit Léger, à initier une nouvelle ronde de discussions avec les membres du conseil de bande de Nutashkuan, pour et au nom de la municipalité de Natashquan, en vue de présenter une demande conjointe au Gouvernement du Québec visant à soustraire Nutashkuan du territoire de la Municipalité.

29. PROJET TRIFLUVIAL : INFORMATION

Le maire nous informe qu'un nouveau projet susceptible d'avoir un impact positif sur l'activité touristique à Natashquan pourrait se mettre en place. Il s'agit d'une navette fluviale qui naviguera entre Havre-St-Pierre, Anticosti et la Gaspésie.

30. PROJET D'ÉNERGIE SOLAIRE / AXOR : INFORMATION

Le maire nous informe qu'une entreprise cherche à développer des parcs d'énergie solaire en Minganie. Ce sont des projets clé en main grâce auxquels les municipalités participantes pourraient récolter 50% des profits. La Municipalité fera des représentations auprès du promoteur pour déterminer si Natashquan pourrait et aurait avantage à participer à ce genre de projet.

31. BALANCE DE VÉRIFICATION ET COMPTES

Les membres du conseil ont reçu la balance de vérification, la liste des chèques conciliés et la liste des comptes payables ou à

payer du mois de novembre 2025, avec un récapitulatif des opérations monétaires par Accès D.

32. CORRESPONDANCE

Sans objet

27. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les élus ont répondu aux questions qui leur ont été posées.

28. RÉSOLUTION N° 2025-207 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Cindy Carboneau, appuyée par le conseiller Magella Landry, et résolu à l'unanimité;

QUE la séance soit levée à 21h10.

Richard Beaudry
Maire

Benoit Léger
Directeur général